

## DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### COMMUNE DE REBENACQ

##### Séance du 10 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 février à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 4 février

Présents : Mmes BAILLEUL, CHAUSSADE, RULLIER et TOULOU  
Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, et SANZ

Absents : Mrs ARAUJO, CATALAA, GRAGNON, LEVEL, Mmes POUYOUNE, SEGUIN,

Secrétaire : Mme CHAUSSADE

##### DÉLIBÉRATION N° 3 :

##### Demande de remboursement à Mme C

**Nombre de membres en exercice : 14      Présents : 8      Votants : 8**

Contexte :

Du mardi 30 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026, la salle du Foyer a été louée à la famille C.

Suite à l'état des lieux de sortie réalisé le 2 janvier, il a été constaté que le miroir de la salle de bain avait été cassé ; l'extincteur de la salle a été trouvé sur la terrasse et demandait donc à être vérifié. L'entreprise CHUBB a fait cette vérification le 14 janvier 2026 et a confirmé que l'extincteur a été dégoupillé et qu'il est donc à changer.

Monsieur le Maire propose aux conseillers que conformément à la convention établie entre la Mairie et Mme C, ces dépenses lui soient répercutées.

- Miroir Salle de bain, pour un montant de 16,90 €
- Extincteur, pour un montant de 61,69 €.

Un titre d'un montant de 78,59€ sera émis à l'article 70878 du BP 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

